

QUEL VISAGE POUR LE COURS LÉOPOLD ?

Favoriser la mobilité tout en assurant la sécurité et le confort des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes...

En 2008, la création dans l'hyper-centre de la ville d'une « zone 30 » a permis d'insuffler une nouvelle approche des déplacements axée sur le respect mutuel des différents modes, avec le développement durable en toile de fond.

Dans la continuité de cette réalisation, la Communauté urbaine du Grand Nancy et la Ville de Nancy ont engagé une réflexion sur le réaménagement de certains espaces publics au cœur de cette zone 30, et notamment le Cours Léopold.

Voirie, espaces verts, mobilier urbain, stationnement ou encore éclairage public, à terme, cet espace emblématique, à la fois site historique protégé et secteur boisé classé, verra sa configuration profondément renouvelée.

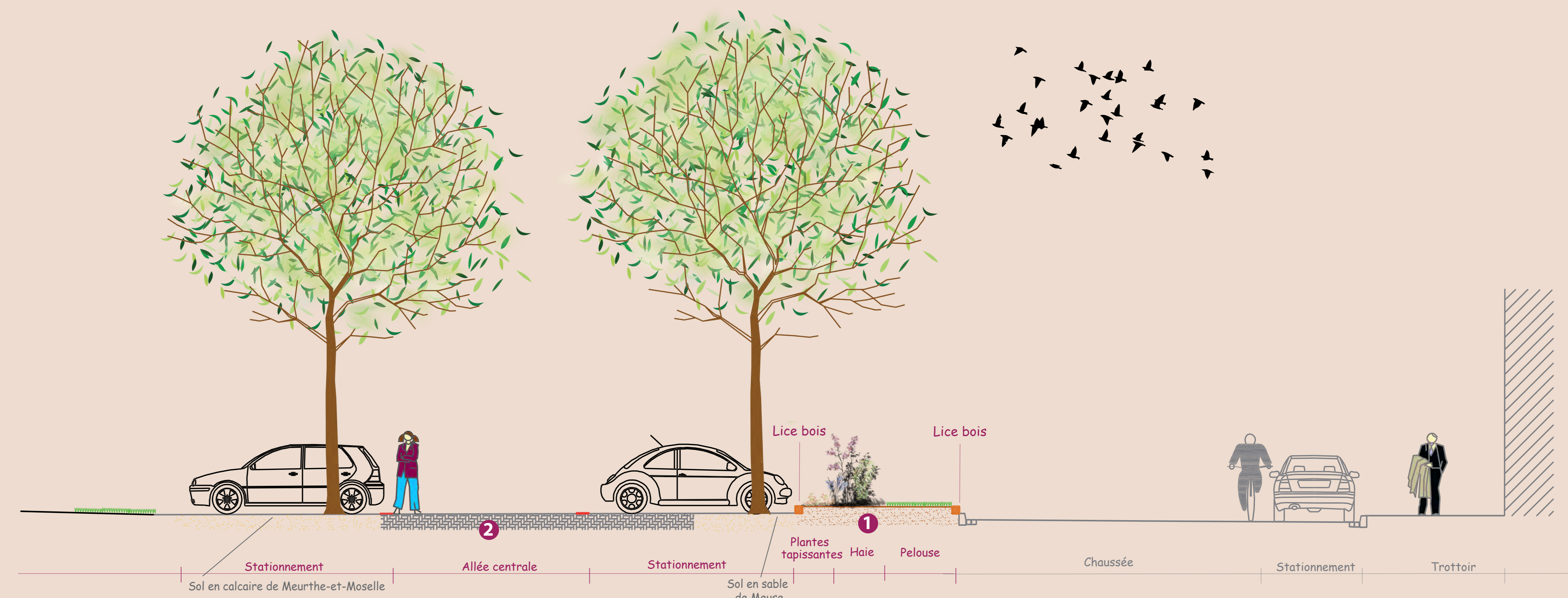
Aujourd'hui et pour associer les habitants à la réflexion, une phase de concertation s'engage autour des perspectives d'aménagement. Deux exemples « grandeur nature » ont ainsi été spécialement créés sur le site. Véritables espaces témoins, ils permettent à tous, riverains comme usagers, de livrer leurs avis et remarques sur le futur visage du Cours Léopold, mais également sur celui de la Place Carnot, les revêtements de sols présentés étant susceptibles d'être déclinés sur cette place.

Contribuez vous aussi à la réflexion :

Plus d'info sur www.nancy.fr/quartiers
N°vert 0 800 54 54 00

**Grand
Nancy**
communauté
urbaine & humaine

ville de
Nancy,

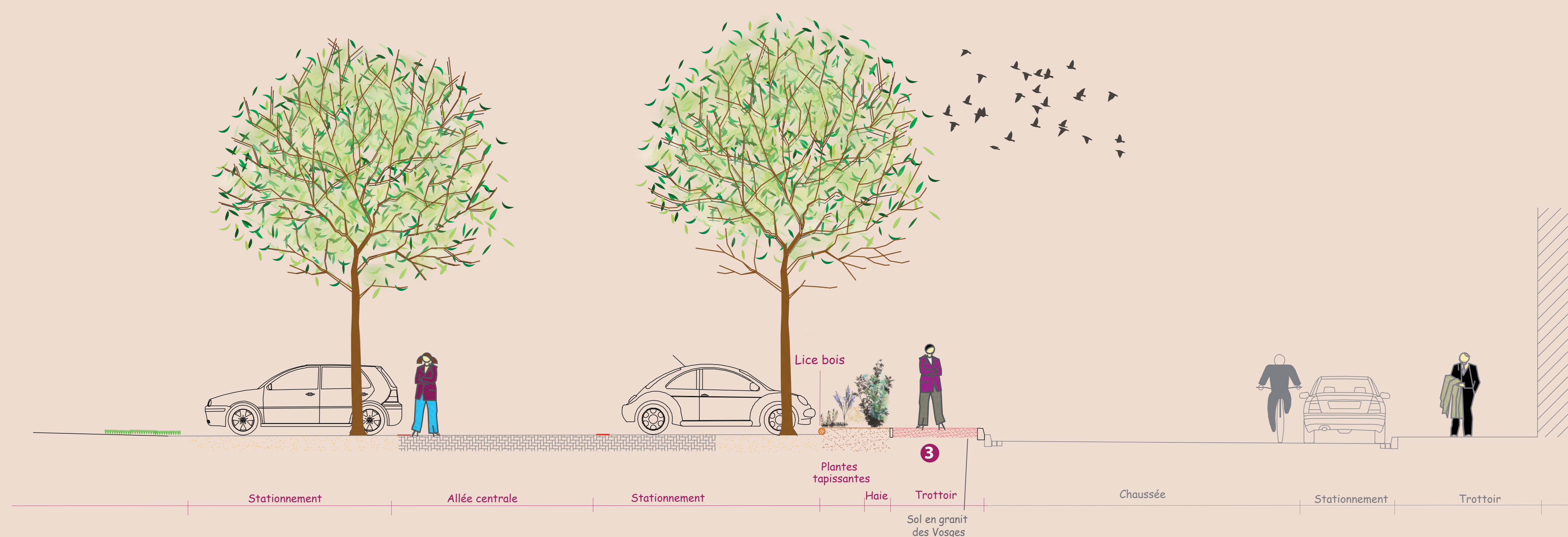


PROPOSITION 1

CRÉATION D'UNE BANDE PLANTÉE

Cette première proposition s'articule autour de la création d'un large espace mêlant pelouse et plantations le long de la chaussée et de l'alignement d'arbres (1). D'une largeur de 3,50 mètres, composé d'une haie et de plantes tapissantes, il limitera l'impact visuel du stationnement et valorisera les pourtours du Cours Léopold.

L'espace de stationnement, séparé de la haie par une lice en bois protégeant le patrimoine arboré, proposera une disposition en épi. Quant à l'allée centrale de circulation (2), sa largeur sera ramenée à 4 mètres pour redonner toute sa place à la végétation.



PROPOSITION 2

CRÉATION D'UN TROTTOIR ET D'UNE BANDE PLANTÉE

La seconde option ajoute à la première la réalisation d'un nouveau trottoir de 2 mètres le long de la voirie (3). Contribuant à la création d'un itinéraire piéton sécurisé, il sera isolé de la chaussée grâce à une bordure également destinée à éviter le stationnement inopportun. Du côté des espaces plantés et du stationnement, cette deuxième proposition intègre des caractéristiques similaires à la proposition 1.